

10 Faits divers & Justice

Lutte contre la fraude douanière

Aigle-Douane saisit un important stock d'ouvrages scolaires contrefaits



Parmi les livres contrefaits, les "Super" du label Edig.



Un aperçu des trois lots de manuels contrefaits saisis.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Les limiers de l'administration douanière ont saisi 40 100 livres en provenance de Chine, alors que le dépôt légal de fabrication a été établi en France. Certaines indiscretions évoquent une complicité entre des responsables des centres préscolaires et les importateurs de ces manuels dont l'éditeur gabonais, Edig, détient les droits légaux sur l'ensemble du territoire national.

ALORS que l'opinion croyait Aigle-Douane essoufflé, voilà que cette initiative lancée par les plus

hautes autorités du pays, en vue de lutter contre la fraude douanière, reprend du poil de la bête.

En effet, l'organisation cha-peauté par la présidence de la République vient de procéder à la saisie de 40 100 ouvrages scolaires produits par des réseaux mafieux.

Ces lots de manuels contrefaits, saisis dans le cadre de l'opération purement douanière diligentée entre le mercredi 8 novembre et le vendredi 8 décembre 2017, ont été présentés, mardi 9 janvier dernier, par le directeur général des Douanes et Droits indirects, Raymond Okongo, au représentant d'Edig, société qui jouit des droits

exclusifs sur la production de la majeure partie des œuvres piratées.

Cette contrefaçon représente un manque à gagner abyssal pour les maisons d'édition qui ont pignon sur rue comme Edicef, partenaire du groupe gabonais, et l'Harmattan.

Pour démanteler ce réseau de malfaiteurs, les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la direction générale des Douanes et Droits indirects, munis de précieux renseignements, mettent, dans un premier temps, en branle une souricière du côté de Petit-Paris, dans le troisième arrondissement de Libreville. Dans un premier temps, ils interceptent un conteneur

apparemment rempli de marchandises dites de vrac, selon la déclaration faite par les propriétaires. Faisant le Saint-Thomas, les limiers décident de perquisitionner intégralement le conteneur et, là, ils tombent sur des colis fermés. En procédant à leur ouverture, ils découvrent des livres dont le dépôt légal de fabrication a été effectué en France. Mais qui, curieusement, proviennent de Chine. Il y en a 25 700 en tout.

COMPLICITÉ. Un agent enquêteur nous dira à cet effet: « C'est fort de ce constat que la cellule Aigle-Douane a été saisie. Mais en se rendant à Mont-Bouët, le directeur des services de

surveillance n'a malheureusement pas pu mettre la main sur le propriétaire de la marchandise. Car ce dernier a pris la clé des champs vers l'extérieur du pays. » L'enquête se déplace ensuite au quartier Sotega, dans le deuxième arrondissement de la capitale gabonaise. Les douaniers en civil dénichent un dépôt renfermant 90 cartons de manuels scolaires du primaire et du secondaire. Parmi lesquels ceux d'écrivains gabonais jouissant actuellement d'une grande notoriété, à l'instar de Justine Mintsu. Mais aussi des documents comme le Plan comptable Ohada. Au total, 14 400 livres sont saisis dans cette seconde zone

d'intervention. Dans sa quête de vérifier, auprès du transitaire, si le client est bel et bien titulaire des droits de reproduction, l'administration douanière se serait heurtée à un mur de silence. Commentaire d'un OPJ: « Les informations glanées auprès de l'interlocuteur rencontré dans le magasin font ressortir une certaine complicité entre les responsables des centres préscolaires établis et les importateurs de ces manuels. Ce n'est donc pas par hasard que certains chefs d'établissements insistent sur le fait que les ouvrages scolaires soient vendus au sein de leurs structures. »

Poursuites judiciaires

Les ouvrages saisis pourraient être incinérés

SCOM
Libreville/Gabon

LES Officiers de police judiciaire (OPJ) d'Aigle-Douane sont actuellement sur les dents, dans l'attente de la suite que Edig entend donner à cette saisie. Pour l'entreprise victime des réseaux mafieux, ce dossier vient renforcer la plainte déjà déposée pour contre-



Le DG des Douanes, Raymond Okongo (2e à droite), et son staff au sortir de l'entrepôt.

façon auprès du procureur de la République, en octobre 2017.

Il vous souviendra que quatre individus sont déjà placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet pour reproduction illégale des ouvrages appartenant au même label. « Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin, au risque de décourager les douaniers », fait savoir le représentant de

Edig. Pour ce dernier, l'action judiciaire est donc la seule voie permettant de limiter durablement les dégâts. « Du côté d'Aigle-Douane, nous sommes effectivement en attente de cette démarche judiciaire ou administrative. Toute chose qui nous permettra de maintenir la pression de manière légale sur les importateurs identifiés dans ce trafic, au cas où ces derniers seraient

tentés de nous convaincre de lever le pied sur les saisies réalisées », indique le directeur général des Douanes, Raymond Okongo. Non sans ajouter que cette action en justice devrait déboucher sur la destruction par incinération de tous les lots saisis, avec l'autorisation du procureur de Libreville. Conformément aux dispositions des Codes pénal et douanier.

Et aussi...

Le désarroi de Edig

SCOM
Libreville/Gabon

DISSIMULANT à peine sa déception, le représentant de Edig, Jean-Baptiste Mombo MOUNGUENGUI, a reconnu les ouvrages sur lesquels l'entreprise détient des droits exclusifs de reproduction. Il s'agit de Super : en histoire et géographie, en mathématiques, en sciences, etc. Un véritable manque à gagner pour l'éditeur Edig, l'im-



primeur Multipress et le distributeur Sogapresse. Chef du département Logistique à Edig-Multipress Jean-Baptiste Mombo MOUNGUENGUI, précise : « Nous importons le papier servant à la production des manuels scolaires, qui sont ensuite mis à la disposition de nos

Le représentant de Edig, Jean-Baptiste Mombo MOUNGUENGUI, a aussitôt reconnu les ouvrages piratés, sur lesquels son groupe détient des droits exclusifs.

apprenants. Mais nous avons constaté une mévente de nos ouvrages depuis déjà deux ans. Ce qui a entraîné une très forte hausse de nos stocks. » Il est à noter que cette situation impacte négativement l'activité des différents personnels du groupe. D'autant que la contrefaçon de ses produits met ses finances à rude épreuve. Au point que, selon certaines indiscretions, si le phénomène devait persister, le groupe se verrait dans l'obligation de licencier

une partie de ses employés. Heureusement que ce point de non-retour n'est pas encore atteint. C'est pourquoi Edig, Multipress et Sogapresse tiennent à saluer les efforts déployés par les douaniers à travers Aigle-Douane. Car, les promoteurs de l'importation des livres contrefaits doivent absolument être neutralisés, pour que les apprenants accèdent à nouveau aux vrais produits à des prix homologués.